

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 11 OCTOBRE 2021
20H30
A LA MAÏSOU D'AMOUNT

*(Participation du public limitée à 12 personnes plus la presse, gestes barrières obligatoires :
distanciation physique, gel hydro alcoolique à disposition, salutations sans contact, masque obligatoire)*

Présents : Jean-Luc ROUAN, Pierre Marie GIRARD, Didier LEGER, Geneviève MALET, Patrick MORCRETTE, Jean-Luc PIALAT, Emmanuelle PLAIS, Rémi PATTE, Jean-Bernard ROUZOUL, Gérard PAGES.

Absents : Corinne CHOPIN, Jean-Marc ANDRIEUX, Marie-Thérèse PIANELLI, Angéline ROUSSEL, Véronique PAGES.

Procurations : Jean-Marc ANDRIEUX à Gérard PAGES
Marie-Thérèse PIANELLI à Emmanuelle PLAIS
Angéline ROUSSEL à Geneviève MALET
Véronique PAGES à Rémi PATTE

Votants : 14

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20H42.

Madame Geneviève Malet est nommée secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 6 septembre 2021,
- 2) Organisation et fonctionnement de la Commune (détermination du nombre d'adjoints et élection éventuelle d'un nouvel adjoint avec redistribution des attributions),
- 3) Détermination du coût annuel de scolarité (2021-2022) à l'école de Saurat,
- 4) Adoption de la convention travaux voirie sous MOE Com-Com (2021-2022),
- 5) Programme d'extension des réseaux à la Rouère commande SDE09,
- 6) Mise en œuvre du projet d'œuvre d'art en pierres sèches au Col de Port,
- 7) Avant-projet Boulangerie Pâtisserie à Saurat,
- 8) Autorisation travaux sur logements mis en location par la Commune,
- 9) Point d'étape affaire projet d'antenne FREE,

QUESTIONS DIVERSES :

- 1) Informations mise en œuvre du Conseil Citoyen
- 2) Informations aspects environnementaux,
- 3) Informations projet école de Prat Communal et maison place du Cazal,
- 4) Informations Urbanisme et aménagement de l'espace,
- 5) Informations événements culturels et festifs à venir,
- 6) Informations budgétaires,
- 7) Informations et questions diverses des élus.

Monsieur le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour du point suivant :

10) Lancement d'un projet de mise en sécurité RD 618 dans l'agglomération de Saurat

Le conseil municipal, unanime, adopte le nouvel ordre du jour.

1) Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 6 septembre 2021 :

Le compte rendu du Conseil Municipal du 6 septembre dernier, adressé avec la convocation, est soumis à l'approbation des Conseillers Municipaux.

Il est demandé de rajouter à ce compte-rendu les points suivants :

a) Monsieur Rémi Patte a lu une lettre avant ouverture du conseil municipal annonçant sa demande de démission du poste d'Adjoint au Maire et de Délégué au SDE 09.

Il demande à conserver son mandat de Conseiller Municipal.

b) Monsieur Jean-Luc Pialat a demandé à plusieurs reprises la mise en sécurité de la RD 618, et, plus particulièrement, il demande quelles suites ont été données au projet autour de l'abribus.

c) Monsieur Jean-Marc Andrieux avait demandé à ce que l'on installe un « Stop » au carrefour de la « chapelle bleue ».

après confirmation que ces points seront inscrits dans le compte-rendu du 11 octobre dernier, le compte-rendu du 6 septembre 2021 est soumis aux voix pour adoption :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABST : 0

2) Organisation et fonctionnement de la Commune (détermination du nombre d'adjoints et élection éventuelle d'un nouvel adjoint avec redistribution des attributions) :

La démission de Monsieur Rémi Patte a été acceptée le 5 octobre 2021 par Madame la Préfète. Il s'agit d'analyser les problématiques posées par la démission de notre collègue quatrième adjoint au Maire et d'en tirer les enseignements nécessaires pour ensuite, recomposer l'équipe municipale.

Il est rappelé aux Conseillers Municipaux les principes d'organisation de la gouvernance de la Commune. Un power point est mis à leur disposition.

Le nombre d'adjoints peut être réduit ou maintenu constant, le Conseil doit se prononcer.

Il peut être fait appel à candidature pour le remplacer à l'identique ou bien recomposer l'équipe en répartissant différemment les missions. Il sera proposé d'élire un nouvel adjoint.

La candidature de Monsieur Gérard Pagès est proposée par le Bureau. Monsieur Pagès accepte et il n'y a pas d'autre candidat.

Il est proposé au Conseil Municipal de regrouper des missions sur le 1er adjoint, de redéfinir les missions du deuxième et troisième adjoint et de regrouper au sein d'un quatrième adjoint les missions liées aux projets à la préparation des travaux du domaine technique ainsi que le suivi opérationnel des travaux. La répartition ainsi définie, le poste de Conseiller Délégué à la coordination des travaux pourrait être supprimé. Il sera proposé aux Conseillers Municipaux de formaliser et valider ces propositions.

A) Proposition de rester à quatre adjoints :

POUR : 11

CONTRE : 2

ABST : 1

B) Proposition pour la candidature de Monsieur Gérard Pagès au poste de 4^{ème} Adjoint :

POUR : 9

CONTRE : 2

ABST : 3

C) Proposition de supprimer le poste de Délégué technique :

POUR : 14

CONTRE : 0

ABST : 0

3) Détermination du coût annuel de scolarité (2021-2022) à l'école de Saurat :

Il s'agit de calculer le montant des frais engagés pour faire fonctionner l'école pour l'année scolaire 2020/2021 et le ramener à un coût moyen par élève. Ce décompte s'établit à 85 118,96 € pour cette année à rapprocher de l'année 2018/2019 qui s'établissait à 84 362,65 €. Soit + 0,9%. Compte tenu du nombre d'élèves qui se réduit, cela se traduit par un coût de 1 418,65 € par élève. C'est ce coût qui est facturé aux élèves des Communes voisines accueillis à l'école de Saurat.

Il est proposé de valider ce décompte et ce coût.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABST : 0

4) Adoption de la convention travaux voirie sous MOE Communauté de Communes du Pays de Tarascon (2021-2022) :

Depuis quelques années, la Communauté de Communes du Pays de Tarascon assure la Maitrise d'œuvre d'un programme de travaux de voirie pour les Communes, ce qui permet d'obtenir une DETR majorée. En 2021, à titre d'exemple, nous avons ainsi obtenu un taux de subvention DETR de 46,3% sur un programme de travaux d'environ 90 000 euros HT. Ces travaux sont en cours de réalisation.

Nous avons proposé en septembre dernier un programme prévisionnel de travaux de voirie pour l'exercice 2022, il s'agit maintenant de confirmer par le biais d'une convention de mandat qui vient préciser les modalités techniques et financières de cette opération.

Il s'agit donc de délibérer au sein du Conseil Municipal afin d'autoriser Monsieur le Maire à :

- Confier à la Communauté des Communes du Pays de Tarascon la maitrise d'ouvrage des travaux de voirie de la Commune par voie de mandat pour l'année 2022,
- Approuver le projet de convention de mandat avec la Communauté de Communes du Pays de Tarascon,
- Signer ladite convention,
- Engager l'ensemble des démarches et signer tout document nécessaire à la réalisation de ce dossier.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABST : 0

5) Programme d'extension des réseaux à la Rouère commande SDE09 :

La zone de la Rouère est classée zone AU (urbanisable) dans le PLU applicable à Saurat. Le projet de révision du PLU prévoit de réduire cette zone urbanisable mais maintient une partie en zone AU pour la construction d'environ 6 à 8 logements. Sur cette partie, un permis de construire a été accordé par la Direction Départementale Territoriale, un deuxième est en cours d'instruction.

En classant cette zone à urbaniser, la Commune s'engage implicitement à adapter les réseaux selon les propositions des différents gestionnaires de réseaux. Le SMDEA et les gestionnaires de réseaux Télécommunication n'ont toujours pas reformulé leurs propositions, il s'agit de débloquer les travaux pour le réseau d'alimentation électrique, le SDE 09 ayant clairement formulé son projet d'extension du réseau et les modalités financières. Il s'agit donc de confirmer l'accord du Conseil Municipal pour commander les travaux :

- Extension du réseau d'électricité par le SDE 09 pour un montant de 17 580 € HT avec un reste à charge à la Commune de 8650 HT,

Il est proposé d'adopter la délibération de commande de ces travaux à ces conditions au SDE 09.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABST : 0

6) Mise en œuvre du projet d'œuvre d'art en pierres sèches au Col de Port :

Dans le cadre de l'appel à projet des Parcs Naturels Régionaux d'Occitanie, le projet du groupement d'artisans de la pierre sèche a obtenu le premier prix en Ariège pour la construction d'une œuvre d'art au Col de Port. Nous avons décidé de soutenir ce projet. Nous avons signé une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec l'ONF, ce qui nous permet de demander l'autorisation de construire et lancer les travaux, début prévu cet automne avec une fin de chantier dans l'été 2022. Nous avons reçu deux subventions : PNR 7000 € et Département 4944 €, la Région ayant rejeté notre demande, le PNR ayant réduit sa contribution annoncée, il manque donc encore des aides pour environ 8 000 € par rapport au plan de financement prévisionnel. Un appel va être lancé dans le domaine associatif et culturel et auprès de fonds privés.

Plusieurs Conseillers municipaux estiment cette dépense un peu superflue et préféreraient que les fonds soient utilisés à des travaux d'intérêt général.

D'autres Conseillers expliquent l'intérêt général de cette œuvre et ses nombreux avantages induits : culture, patrimoine, image, développement touristique...

Nous devons maintenant confirmer la commande pour verser un acompte destiné à financer les approvisionnements. La commande totale s'élève à 24 723 € HT et 29 667,60 € TTC.

L'acompte à la commande s'élève à 9 223 € HT et 11 067,6 € TTC.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le maire à lancer cette commande et régler cet acompte.

POUR : 8

CONTRE : 4

ABST : 2

7) Avant-projet Boulangerie Pâtisserie à Saurat :

Les porteuses de projet ont confirmé leur demande de s'installer au N° 59 rue Albert Sans. Elles sont en cours d'instruction de leur dossier (projet professionnel et business plan) avec la Chambre des métiers. Il faut réfléchir à la forme de contrat qui peut être passé avec elles.

De notre côté, nous attendons les propositions d'avant-projet de l'architecte dans le but de déposer le permis de construire. (Commande passée à l'architecte début mai 2021).

Il convient donc maintenant d'autoriser Monsieur le Maire à poursuivre les démarches qui consistent à déposer le permis de construire et lui permettre d'assurer toutes les démarches utiles à la réalisation de ce projet.

POUR : 10

CONTRE : 1

ABST : 3

8) Autorisation travaux sur logements mis en location par la Commune :

La première phase des travaux de l'appartement de « La Poste » est terminée. Il reste à fiabiliser un système de chauffage par poêle à bois. Des devis sont demandés.

Le système de chauffage du logement du presbytère de Prat Communal est en cours de réalisation. Nous attendons les devis et les entreprises ou artisans qui accepteront d'effectuer les travaux.

Des travaux ont été effectués dans la cuisine du 198 rue Albert Sans, un système de tubage de la cheminée est en cours d'étude (tube diamètre 150).

Dans tous les cas, la disponibilité des entreprises, les prix et les délais seront déterminants.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à engager ces travaux et toutes les démarches nécessaires à ces réalisations.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABST : 0

9) Point d'étape affaire projet d'antenne FREE :

Pour rappel, nous n'avons pas donné suite à la demande de recours gracieux de FREE et nous n'avons pas donné suite à la demande de la Préfecture de retirer notre arrêté d'opposition.

Nous étions dans l'attente de la position de FREE sur le troisième arrêté d'opposition et nous avons reçu le mardi 31 août une requête en annulation sur l'arrêté d'opposition du 26 avril 2021. Notre avocat a été immédiatement saisi. Il est d'accord de nous défendre même s'il estime que le tribunal ne tranchera pas en notre faveur, et il est d'accord de proposer une médiation dans cette troisième procédure.

Une audience de clôture de la procédure en annulation s'est tenue le 10 septembre 2021, nous sommes en attente des décisions et des conséquences de cette audience.

Il sera demandé au Conseil Municipal l'accord pour poursuivre notre défense auprès du Tribunal Administratif dans cette troisième procédure et de conserver comme conseil Me Courrech.

VOTE

POUR : 13

CONTRE : 0

ABST : 1

10) Lancement d'un projet de mise en sécurité RD 618 dans l'agglomération de Saurat :

Monsieur le Maire rappelle que ce sujet a été effectivement évoqué à de nombreuses reprises en Conseil Municipal, y compris sous les mandatures précédentes, et nous recevons régulièrement des demandes de citoyens allant dans ce sens.

Il est rappelé également que certains travaux ont été réalisés ou amorcés, quelquefois pas achevés, et que des scénarios différents ont été étudiés ; par exemple la zone 50 km/h a été allongée et encadrée par une zone à 70km/h. Les carrefours d'entrée du village ont été améliorés, des radars pédagogiques ont été installés, etc.

Une étude de faisabilité a été lancée en 2019. Elle a fait l'objet de travaux de type relevé topographique de l'ensemble de la zone (1,8 km de long) et d'une étude de faisabilité d'inscription paysagère. La révision du PLU comporte une opération d'aménagement programmée (OAP) sur ces thèmes avec maillage et complémentarité à assurer entre différents modes (piétons, vélos, voitures, camions, ...).

Les derniers travaux d'études ont porté sur l'amélioration du carrefour du Casal vers rue d'Encaouladé ; il s'agissait d'inscrire l'implantation d'un abri bus dans un carrefour sécurisé avec rétrécissement de chaussée pour réduire la vitesse. Un maître d'œuvre nous a finalisé deux projets et nous avons demandé des subventions dont une partie nous ont été accordées.

Entre temps, nous avons changé d'avis et réalisé un abri bus ordinaire et moins coûteux sans sécuriser le carrefour.

La question est donc bien réellement posée de sécuriser cet axe traversant et d'embellir l'ensemble, mais nous avons appris depuis le début de ces réflexions que ce genre de projet est totalement dépendant du Service des routes du département et plus particulièrement d'une commission spéciale intitulée traversée d'agglomérations.

Il est proposé de réactiver la mise en sécurité de l'axe RD 618 en priorité suivant un véritable programme global d'aménagement phasé.

Pour cela il est donc demandé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à :

- Constituer un groupe projet pour suivre et instruire ce dossier au niveau de la Commune,
- Jean Luc Pialat se porte volontaire pour piloter ce groupe projet,
- Associer la population au projet peut être par le biais du Conseil Citoyen s'il le souhaite,
- Saisir la commission départementale pour instruire un projet global de mise en sécurité de l'axe RD 618 dans l'agglomération de Saurat,
- Rechercher des phasages cohérents du point de vue technique et permettant l'étalement des dépenses
- Rechercher des financements les mieux adaptés possibles (subventions y compris européennes)
- Effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

POUR : 14

CONTRE : 0

ABST : 0

QUESTIONS DIVERSES :

1) Informations mise en œuvre du Conseil Citoyen :

Le Conseil Citoyen s'organise. Les travaux reprennent force et vigueur.
Nous pourrions rapidement travailler ensemble.

2) Informations aspects environnementaux :

Sacs jaunes – Bacs jaunes

Au 1^{er} novembre 2021 : nouvelles consignes de tri des emballages.

Dans quelques mois, disparition des sacs jaunes au profit de bacs jaunes.

3) Informations projet école de Prat Communal et maison place du Cazal :

Pour l'école de Prat Communal, un projet tarde à venir.

Pour le Cazal, trois projets étaient présentés mais un d'entre eux semble abandonné.

4) Informations Urbanisme et aménagement de l'espace :

Les dossiers d'autorisation d'urbanisme deviennent de plus en plus sensibles et complexes à instruire, du fait des évolutions législatives difficiles à interpréter, du fait d'une instabilité des règles PLU, PLUi, SCoT, SRADDET, révision en tout genre etc. A cela se rajoute une intolérance croissante des citoyens vis-à-vis des impacts environnementaux et sociétaux, ainsi nous sommes soumis à de nombreux recours. Deux recours en cours contre deux autorisations acceptées, un recours en cours sur une autorisation refusée. A la fin de l'ancienne mandature, il y avait eu deux actions au Tribunal Administratif pour des autorisations d'urbanisme refusées perdues par la Commune. Actuellement, le recours contre les Projets de Monsieur Campy prend de l'importance.

R.H

A tout cela se rajoute les problématiques de réseau (eau, électricité, télécoms, voirie) pour lesquelles les gestionnaires de réseau abandonnent les Communes rurales.

Dans ce contexte, nous relançons nos travaux et démarches auprès du SMDEA et de l'Agence de Bassin Adour Garonne (peut être dans le cadre d'un appel à projet dans le SAGE programme 2022-2026), nous sommes reçus (Patrick Morcrette et moi) par Madame Tequi présidente du SMDEA. Nous relançons une dernière fois la révision du PLU avec la Communauté de Communes du Pays de Tarascon et notre bureau d'études, nous sommes partie prenante dans le projet de territoire de la Communauté de Communes du Pays de Tarascon, nous intervenons régulièrement auprès de la DDT soit au titre de la Commune soit dans le cadre d'instances officielle SCoT, CDPENAF, ...). Il sera proposé de valider certaines des orientations et des décisions à prendre dans ces domaines.

5) Informations évènements culturels et festifs à venir :

Festen oc, clôture

La Fête de la Pomme

Le Téléthon,

Les lotos,

Repas des aînés, rencontre nouveaux habitants, vœux, etc.

6) Informations budgétaires :

Au 28 septembre 21, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 466 733,85 € pour 865 220 € budgétés, soit 53,9% du budget engagé. Côté recettes 620 368,46 € encaissés pour 865 220 € budgétés, soit 71,7% du budget collecté.

En investissement, les dépenses s'élèvent à 202 921,55 € pour 590 241,52 € budgétés, soit 34,4% du budget engagé ; côté recettes 283 055,63 € encaissés soit 48% du budget collecté.

7) Informations et questions diverses des élus :

Pas de questions

La séance du conseil municipal est close à 23h05.

Le secrétaire de séance

